



Conseil économique et social

Distr. limitée
11 juillet 2022
Français
Original : anglais
Anglais, arabe, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2022

6-9 septembre 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Yémen

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Yémen est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 18 100 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 794 000 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2023-2024.

* E/ICEF/2022/22.



Fondements du programme

1. Avant l'escalade du conflit armé en 2015, le Yémen éprouvait déjà des difficultés à réaliser des progrès dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le conflit armé a non seulement interrompu la trajectoire de développement du pays, mais a également annulé les progrès limités qui avaient été réalisés. En conséquence, le Yémen se classe actuellement 145^e sur 165 pays en ce qui concerne les progrès accomplis dans la réalisation des 17 objectifs de développement durable¹.

2. Le pays est en proie à l'une des pires crises humanitaires au monde. On estime à 23,4 millions (soit 68 % de la population) – dont 12,9 millions d'enfants et 5,2 millions de femmes – le nombre de personnes qui sont en détresse humanitaire². La prestation des services essentiels a été gravement entravée par la crise, tout comme l'accès à ceux-ci lorsqu'ils sont disponibles. Plus de 4 millions de personnes, dont 2 millions d'enfants, sont déplacées dans leur propre pays³. Nombreux sont ceux qui se trouvent dans une situation de déplacements prolongés et multiples, qui met à rude épreuve leurs ressources et exacerbe leurs vulnérabilités. L'afflux d'un grand nombre de personnes déplacées fait peser une charge supplémentaire sur les ressources des communautés d'accueil – dont une grande majorité est touchée par des conflits et a de grands besoins humanitaires. L'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les inondations, les invasions de criquets, les épidémies de maladies infectieuses qui se chevauchent, comme le choléra et la dengue, et les aléas climatiques aggravent la situation humanitaire déjà catastrophique.

3. En 2021, la violence armée a fait 769 morts et 1 739 blessés parmi les civils, dont plus de 25 % d'enfants et de femmes⁴. Les mines terrestres, les engins explosifs improvisés et les engins non explosés continuent de faire des victimes. En 2021, 130 civils ont été tués et 288 blessés, les moyens de subsistance ont été perturbés et l'accès à l'aide humanitaire limité⁵. Le droit humanitaire international continue d'être remis en question, avec les attaques ou le contrôle des établissements scolaires, des hôpitaux et des services liés à l'utilisation de l'eau par des groupes armés.

4. Le Yémen a une population jeune d'environ 31,8 millions d'habitants (51 % d'hommes, 49 % de femmes), dont 63 % ont moins de 24 ans et 38 % moins de 15 ans⁶. Environ 63 % de la population vit dans des zones rurales, contre 68 % en 2010⁷. La population devrait doubler d'ici 2035⁸.

5. Depuis 2015, l'économie du Yémen s'est contractée de plus de la moitié. La crise prolongée du carburant, qui a débuté en juin 2020, a eu une incidence significative, augmentant le coût des transports et de la nourriture, et menaçant les services médicaux et l'approvisionnement en eau potable et en électricité. En 2021, plusieurs chocs se sont combinés pour déstabiliser davantage la situation macroéconomique du pays et provoquer la hausse des prix des denrées alimentaires : un effondrement de la monnaie dans le sud, l'escalade des problèmes de politique

¹ Sachs, Jeffrey, *et al.*, *Rapport sur le développement durable 2021*, Cambridge University Press, Cambridge, 2021.

² ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian Needs Overview Yemen », New York, 2022.

³ Ibid.

⁴ Protection Cluster Yemen, *Civilian Impact Monitoring Project Annual Report 2021*.

⁵ Ibid.

⁶ Yemen Central Statistical Organization, « Population projections 2020-2025 ».

⁷ Ibid.

⁸ Banque mondiale, « Facing the hard facts in Yemen », 2012, <<http://www.worldbank.org/en/news/feature/2012/09/26/yemen-talking-points>>, consulté le 6 juin 2022.

monétaire interne et les restrictions imposées aux travailleurs yéménites en Arabie saoudite, ce qui a limité les envois de fonds. En 2022, l'économie a encore été mise à mal par l'incidence du conflit en Ukraine sur les prix des carburants et des denrées alimentaires.

6. Avant 2015, la pauvreté touchait près de la moitié de la population ; on estime qu'elle en touche désormais les trois quarts⁹. Les ménages dirigés par des femmes et des filles sont plus exposés à la pauvreté en raison du manque de perspectives d'emploi et des faibles salaires par rapport aux hommes¹⁰. Le programme de transferts en espèces inconditionnels financé par la Banque mondiale et mis en œuvre par l'UNICEF, qui couvre plus de 1,45 million de familles dans tous les districts du Yémen, a été essentiel pour empêcher une nouvelle descente dans la pauvreté.

7. Les femmes et les filles continuent d'être confrontées à des défis importants en matière d'accès à la nutrition et à la sécurité alimentaire, à l'éducation, à la santé, à l'information et à la participation à la vie active, ces privations fondées sur le genre étant exacerbées par les conflits, l'insécurité et autres chocs.

8. La pandémie de COVID-19 a davantage mis à rude épreuve les systèmes nationaux fragiles, tels que la santé, l'eau et l'assainissement. En avril 2022, plus de 11 800 cas de COVID-19 avaient été enregistrés dans le sud du pays, dont plus de 2 140 décès¹¹. En raison du manque de capacités de dépistage, ces chiffres ne constituent pas une représentation complète des taux d'infection. On estime que moins de 2 % de la population est entièrement vaccinée contre la COVID-19¹². Au cours du dernier trimestre de 2021, une épidémie de poliovirus dérivé d'une souche vaccinale de type 2 est apparue, avec 83 cas signalés dans 16 gouvernorats en mai 2022.

9. Les données et statistiques clés de tous les indicateurs de développement humain au Yémen sont généralement obsolètes et reposent sur des estimations et des projections¹³. Malgré ces lacunes, il existe suffisamment d'éléments indiquant que les enfants du Yémen sont exposés à de multiples privations, telles que l'accès limité aux services sociaux, qui entraîne une mauvaise santé, la malnutrition et des déficits d'apprentissage, et qu'ils sont exposés à la violence, à l'exploitation, au mariage d'enfants, à la mort ou aux blessures dues au conflit et au recrutement par des acteurs armés.

10. La situation nutritionnelle est catastrophique. Environ 1,3 million de femmes enceintes et allaitantes et 2,2 millions d'enfants devraient souffrir de malnutrition aiguë en 2022, dont 538 000 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère¹⁴. Les carences en micronutriments, notamment l'anémie, sont très répandues, en particulier chez les enfants et les femmes. La forte prévalence de la malnutrition chronique et aiguë est sous-tendue par un ensemble interconnecté de causes structurelles associées à une pauvreté généralisée, à l'insécurité alimentaire, à un accès insuffisant à l'eau potable et à l'assainissement, à une forte prévalence des maladies diarrhéiques et à des pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants sous-optimales.

⁹ Banque mondiale, « World Bank in Yemen », 2021, <www.worldbank.org/en/country/yemen/overview#1>, consulté le 6 juin 2022.

¹⁰ CARE, IASC GenCorp et Oxfam, *From the Ground Up: Gender and conflict analysis in Yemen*, Oxfam, Oxford, 2016.

¹¹ Johns Hopkins University & Medicine, « Coronavirus Resource Center: Yemen overview », <<https://coronavirus.jhu.edu/region/yemen>>, consulté le 6 juin 2022.

¹² Reuters, « COVID-19 tracker: Yemen », <<https://graphics.reuters.com/world-coronavirus-tracker-and-maps/countries-and-territories/yemen/>>, consulté le 6 juin 2022.

¹³ Bureau des Nations Unies au Yémen, « Analyse commune de pays », novembre 2021.

¹⁴ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire au Yémen : situation de malnutrition aiguë, janvier-mai 2022 et projection pour juin-décembre 2022, <<http://www.ipcinfo.org/ipc-country-analysis/details-map/en/c/1155480/?iso3=YEM>>, consulté le 6 juin 2022.

11. On estime qu'une mère et six nouveau-nés meurent toutes les deux heures au Yémen en raison d'un manque de qualité des services de santé ou d'un manque d'accès auxdits services¹⁵. Le taux de mortalité maternelle est estimé à 164 pour 100 000 naissances vivantes, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à 60 pour 1 000 naissances vivantes, le taux de mortalité infantile à 46 pour 1 000 naissances vivantes et le taux de mortalité néonatale à 28 pour 1 000 naissances vivantes, tous ces taux étant parmi les plus élevés au monde¹⁶.

12. Les données existantes indiquent une faible couverture des services essentiels de santé néonatale, infantile et maternelle, y compris les vaccinations. Seule la moitié des établissements de santé sont fonctionnels ou le sont partiellement, et même les installations pleinement fonctionnelles sont en proie à une pénurie de personnel, à l'insuffisance des fournitures et des équipements, à l'incapacité à couvrir les coûts opérationnels et les coupures de courant dues au manque de carburant¹⁷. La situation est encore exacerbée par le non-paiement des salaires du personnel de santé du secteur public depuis plusieurs années, ce qui entraîne la démotivation et l'abandon des établissements de santé. Grâce au soutien de l'UNICEF pour les dépenses de fonctionnement, les fournitures et les mesures incitatives pour le personnel, plus de 200 établissements de santé fermés ont rouvert et plus de 2 000 autres ont continué à fonctionner depuis 2018.

13. La pénurie chronique d'eau, qui était déjà un facteur de fragilité, a été aggravée par le conflit. La prestation de services est devenue plus inégale en raison de la dégradation des installations, du manque de carburant, des pannes de courant, de la création de recettes fiscales insuffisantes, du vol d'eau, de la modification non autorisée des compteurs d'eau et du taux d'absentéisme élevé du personnel technique qui n'a pas perçu de salaire plein depuis plus de quatre ans. Près de 40 % de la population n'ont pas accès aux services d'eau potable de base, et 45 % n'ont pas accès aux services d'assainissement de base¹⁸. La capacité de traitement des eaux usées est insuffisante et s'effondre progressivement en raison d'un manque d'entretien, de capacités de gestion inadéquates et d'une demande croissante. La détérioration des services d'eau et d'assainissement, associée à l'augmentation du stress hydrique, a largement contribué aux crises du choléra et de la malnutrition.

14. Le conflit, combiné aux conséquences de la COVID-19 qui a entraîné la fermeture des établissements d'enseignement pendant six mois en 2021, a nui à l'accès des enfants à l'éducation. Selon les estimations, 2 millions sur les 10 millions d'enfants en âge d'être scolarisés (de 5 à 17 ans) ne vont pas à l'école¹⁹ ; 64 % des enseignants n'ont pas perçu de salaire régulier depuis 2016, et les établissements d'enseignement ne bénéficient pas d'un approvisionnement suffisant en manuels et autres fournitures scolaires. Les problèmes liés à l'accès constituent un des obstacles à l'éducation des enfants ; on estime à 2 507 le nombre d'établissements d'enseignement jugés inadaptés pour transmettre les connaissances²⁰. Certains établissements ne fonctionnent qu'une

¹⁵ Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile, Taux de mortalité, 2021.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « Ensemble de données du Système de surveillance de la disponibilité des ressources et services de santé du Yémen 2020 : liste des établissements de santé », <<https://data.humdata.org/dataset/yemen-herams-dataset-2020-list-of-health-facilities>>, consulté le 6 juin 2022.

¹⁸ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, 2021.

¹⁹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Education Disrupted: Impact of conflict on children's education in Yemen*, UNICEF Yemen, 2021.

²⁰ ONU, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian Needs Overview Yemen », New York, 2022.

ou deux heures par jour, même lorsque les enseignants sont présents. Des disparités importantes fondées sur le genre persistent en matière de scolarisation ; des normes de genre néfastes profondément ancrées constituent des obstacles à l'amélioration de l'accès à la scolarisation et des résultats d'apprentissage en milieu scolaire.

15. La violence, l'exploitation et les abus touchent les enfants de tous âges. La majeure partie du fardeau des stratégies d'adaptation négatives adoptées par les familles, telles que le mariage d'enfants, le travail des enfants et le recrutement dans les groupes armés, incombe aux adolescents. Les filles continuent de subir les pratiques néfastes telles que le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines. En 2021, l'équipe spéciale de pays des Nations Unies chargée de la surveillance et de l'information a recensé 2 748 incidents de violations graves à l'encontre d'enfants ; 92 % des incidents signalés ont été vérifiés.

16. Le conflit prolongé et la détérioration économique nuisent au bien-être psychologique des enfants, des adolescents et des personnes qui s'en occupent, mais les capacités à fournir un soutien en matière de santé mentale et d'aide psychosociale sont insuffisantes au Yémen.

17. La conception du programme de pays s'est appuyée sur les conclusions des évaluations récentes et sur les enseignements tirés de la réponse à la pandémie de COVID-19²¹ pour renforcer les synergies entre les activités d'intervention d'urgence et les approches de développement à long terme. Sur la base du recensement des populations vulnérables, le nouveau programme de pays donnera la priorité à l'obtention de résultats collectifs en matière d'aide humanitaire et de développement qui réduisent les besoins, les risques et les vulnérabilités sur plusieurs années, tout en mettant davantage l'accent sur la qualité de l'assistance et sur un équilibre approprié entre les interventions à grande échelle et les approches ciblées pour atteindre les personnes qui en ont le plus besoin, ainsi qu'en renforçant le suivi.

18. La trêve négociée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen²² du 2 avril au 2 juin et prolongée jusqu'au 2 août 2022, la première en six ans, a ouvert de nouvelles perspectives pour une paix durable au Yémen. Dans le cadre de ce processus, il sera indispensable que l'appui aux services sociaux essentiels soit maintenu et renforcé pour répondre aux besoins urgents de la population et empêcher l'effondrement des systèmes nationaux.

Priorités du programme et partenariats

19. Le programme de pays de l'UNICEF, qui contribue aux quatre réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2024 pour le Yémen, vise à mettre fin à la détérioration de la situation des enfants yéménites et à l'inverser en faisant en sorte que : a) l'accès, la qualité et la prise en considération des questions de genre dans les services sociaux essentiels pour les enfants et leurs familles, en particulier les plus vulnérables, soient améliorés ; b) davantage de parents et de pourvoyeurs de soins adoptent des comportements sains, attentifs et protecteurs, notamment en recourant aux services sociaux disponibles ; et c) les ménages et les populations soient plus résilients et mieux outillés pour résister

²¹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Analysis of Socioeconomic Impacts of COVID-19 on Children in Yemen*, UNICEF Yemen, 2020 ; *Évaluation de la réponse de niveau 3 de l'UNICEF à l'épidémie de choléra au Yémen : une crise au sein d'une crise*, UNICEF, 2018 ; UNICEF Yémen, *Examen de la prise en compte des questions de genre dans les programmes*, juin 2020.

²² Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Communiqué de presse de M. Hans Grundberg, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen sur le renouvellement de la trêve négociée par les Nations Unies, 2022, <<https://osesgy.unmissions.org/press-statement-un-special-envoy-yemen-hans-grundberg-renewal-un-mediated-truce-0>> ; Déclaration sur la trêve au Yémen, 2022, <<https://osesgy.unmissions.org/statement-truce-yemen>>, consulté le 10 juin 2022.

aux chocs. Ces objectifs s'appuient sur un principe de programmation fondamental selon lequel les enfants touchés par les conflits et les déplacements sont prioritaires dans toutes les actions humanitaires et de développement.

20. En s'appuyant sur l'expérience passée, les approches seront adaptées aux disparités vécues par les enfants dans différentes régions en renforçant la convergence entre les interventions humanitaires et les activités de développement dans le cadre de la promotion du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix au Yémen. Une combinaison d'approches humanitaires et d'aide au développement se renforçant mutuellement sera soutenue pour répondre à la fois aux besoins immédiats et aux exigences structurelles à plus long terme, aux niveaux national et local, y compris la nécessité de construire des communautés plus résilientes. L'UNICEF poursuivra son exécution échelonnée, en équilibrant le renforcement des systèmes tout en soutenant la prestation de services directs et en saisissant l'occasion offerte par l'action humanitaire pour développer des structures communautaires plus résilientes, notamment par des initiatives de programmation conjointes des Nations Unies tant dans les contextes de développement que dans les contextes humanitaires.

21. L'UNICEF continuera à veiller à ce que le programme de pays tienne mieux compte des questions de genre afin de contribuer à la réduction de la discrimination, des inégalités et de la violence fondées sur le genre. Il s'agira d'adopter des approches porteuses de changement en matière de genre à l'échelle de la programmation, en accordant une attention particulière à la prévention et à la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles. L'UNICEF encouragera les actions visant à autonomiser les filles et les femmes et à créer un environnement plus propice à l'expression de leurs opinions.

22. En s'appuyant sur les expériences réussies de collaboration multisectorielle dans les ripostes au choléra et à la COVID-19, l'UNICEF élargira la portée des stratégies de changement social et comportemental, avec des approches novatrices pour promouvoir des comportements positifs et lutter contre les pratiques et normes néfastes, en s'adressant particulièrement aux parents, aux personnes ayant la charge d'enfants, au corps enseignant, aux enfants et aux adolescents.

23. En plus des actions déjà initiées pour entreprendre des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, l'UNICEF fera des investissements supplémentaires pour améliorer la collecte et l'analyse des données sur la situation des enfants et des femmes.

24. Les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance continueront d'orienter la planification et la mise en œuvre des interventions soutenues par l'UNICEF, en répondant aux besoins des enfants, quelle que soit leur situation géographique. Le respect des droits des enfants dans les situations de conflits, de catastrophes naturelles et d'urgences de santé publique sera fondé sur les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire. En s'appuyant sur le mécanisme de traitement des plaintes établi dans le cadre du programme de transfert en espèces inconditionnel, l'UNICEF soutiendra les initiatives de mécanismes de plaintes et de retour d'information et en élargira la portée pour couvrir d'autres composantes du programme. L'UNICEF répondra aux besoins humanitaires en contribuant au renforcement du système par : a) la fourniture rapide de l'aide humanitaire en sa qualité de fournisseur de dernier recours et de chef de file du groupe thématique sur la nutrition, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), l'éducation et la protection des enfants ; b) le renforcement des capacités des administrations publiques et des collectivités, de façon à leur permettre de répondre aux crises et aux besoins humanitaires ; c) en appliquant systématiquement les principes de responsabilité à l'égard des populations touchées.

Santé

25. Dans le cadre de la contribution à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération et en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres acteurs du développement, cette composante vise à réduire la morbidité et la mortalité infantile, juvénile, adolescente et maternelle en assurant la disponibilité de services de santé de base et essentiels, notamment au niveau des soins de santé primaires. Bien que le programme de pays soit axé sur les enfants – y compris les adolescents – et compte tenu des liens étroits avec la santé maternelle et la nutrition, l'UNICEF adoptera une approche de continuum de soins, reliant la santé reproductive et la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, en particulier celle des filles.

26. Pour assurer la continuité des soins, l'UNICEF maintiendra l'accent sur le renforcement des soins de santé primaires et des systèmes de santé communautaires en utilisant l'ensemble minimal de services. L'UNICEF soutiendra le fonctionnement des établissements de soins de santé primaires conformément à l'ensemble minimal de services, y compris les dépenses de fonctionnement, les médicaments et fournitures essentiels, le mobilier et l'équipement, les mesures de prévention des infections, y compris la fourniture d'eau potable et la gestion des déchets médicaux, ainsi que la rémunération des agents de santé en fonction de leurs performances. Un soutien sera apporté pour garantir la disponibilité de soins de santé de référence gratuits pour les nouveau-nés, les enfants et les mères d'enfants présentant des complications médicales nécessitant des soins avancés.

27. Une attention accrue sera accordée à la réduction de l'écart d'accès aux services de santé au niveau communautaire par l'extension du système de santé et des plateformes de prestation de services au-delà des établissements de soins de santé primaires. En s'appuyant sur les expériences de déploiement de volontaires communautaires pour la santé et la nutrition, l'UNICEF soutiendra l'intensification de ce déploiement afin d'améliorer l'accès aux services de base, mais vitaux, dans les zones difficiles à atteindre qui n'ont autrement accès à aucune forme de soins de santé. L'UNICEF s'emploiera également à renforcer les capacités des sages-femmes communautaires afin d'améliorer l'accès aux soins maternels et du nouveau-né.

28. Les activités de préparation et d'interventions d'urgence dans le domaine sanitaire comprendront le repositionnement de fournitures, le renforcement des capacités du personnel de santé, la supervision de soutien et le suivi des données. L'UNICEF achètera des vaccins, des équipements de la chaîne du froid et d'autres produits de santé, en soutiendra la distribution et assurera la prestation équitable de services de vaccination de routine à travers des stratégies de vaccination fixes, mobiles et de proximité, ainsi que la recherche des personnes non vaccinées. Le déploiement du vaccin contre la COVID-19 et son intégration dans les programmes et campagnes de vaccination de routine continueront de bénéficier d'un soutien. L'utilisation de l'application pour téléphone mobile Data4action sera étendue pour rendre compte des stocks de vaccins, du matériel de vaccination et du carburant dans tout le pays. L'UNICEF continuera de collaborer avec les communautés en vue d'augmenter la demande de vaccination et de surmonter la réticence à la vaccination.

Nutrition

29. En réponse à la crise de la malnutrition et dans le cadre de la contribution aux réalisations 1 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, cette composante visera à garantir que davantage d'enfants et de femmes bénéficient d'une utilisation améliorée et équitable d'interventions nutritionnelles à fort impact pour contribuer à la réduction des retards de croissance, de l'émaciation et d'autres formes de malnutrition, y compris les carences en

micronutriments. Des efforts seront déployés pour améliorer la coordination et l'action multisectorielles visant à réduire la malnutrition, notamment en encourageant les acteurs humanitaires à investir davantage dans les approches de renforcement des systèmes de nutrition.

30. Le Yémen enregistre l'un des taux de retard de croissance les plus élevés au monde, mais les programmes récents se sont surtout concentrés sur le traitement de l'émaciation. En étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF s'efforcera de lutter contre la malnutrition de manière plus globale et de fournir des services de nutrition en mettant plus délibérément l'accent sur les mesures préventives à travers des approches sociales et de changement de comportement au niveau communautaire.

31. L'UNICEF s'appuiera sur la récente extension de la gestion par la collectivité des services de malnutrition aiguë à travers des programmes thérapeutiques ambulatoires mobiles et fixes en soutenant les services disponibles tout en améliorant leur qualité. Les investissements permettront d'étendre les plateformes de prestation de services au-delà du système de soins de santé et d'adopter des régimes de protection sociale afin de réduire les obstacles financiers à l'accès aux services de traitement de la malnutrition aiguë sévère.

32. L'UNICEF continuera à soutenir et à étendre le réseau de volontaires communautaires pour la santé et la nutrition, à renforcer leurs liens avec les établissements de soins de santé primaires et à améliorer le modèle de supervision positive. L'UNICEF continuera à soutenir la fourniture de la supplémentation en micronutriments aux enfants de moins de 5 ans et aux femmes enceintes et allaitantes dans le cadre des services de soins de santé primaires de routine et adoptera des approches communautaires innovantes pour prévenir l'anémie chez les adolescentes.

33. Sur la base des conclusions d'une évaluation du programme d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants réalisée en 2021, l'UNICEF élargira la couverture, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'allaitement exclusif des enfants de moins de 6 mois et de l'alimentation complémentaire des nourrissons âgés de 6 à 23 mois.

Éducation

34. Cette composante permettra de contribuer à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, visant à soutenir la suppression des principaux obstacles empêchant les enfants et les adolescents, en particulier les filles, d'accéder à l'éducation de base et d'obtenir de meilleurs résultats d'apprentissage. En étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Programme alimentaire mondial, la programmation sera axée sur l'amélioration de l'accès à l'éducation formelle et alternative, y compris dans les situations d'urgence, sur l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage, en particulier dans l'éducation de base, et sur le renforcement du système éducatif par l'amélioration de la planification, de la gestion, de la collecte de données et de la budgétisation.

35. L'UNICEF s'efforcera de garantir progressivement un meilleur accès à l'éducation aux niveaux préscolaire et primaire. Un soutien sera apporté à l'inscription des enfants, à l'achat et à la distribution équitable de fournitures d'enseignement et d'apprentissage, à la réhabilitation des établissements scolaires, y compris les installations WASH, à l'agrandissement des salles de classe et à la construction d'espaces d'apprentissage temporaires. La collaboration avec la direction des établissements et les dirigeants locaux pour garantir des installations scolaires sûres, protectrices et saines fera partie des efforts supplémentaires pour promouvoir l'accès, en particulier pour les filles. Pour permettre l'accès à

l'apprentissage aux personnes vivant dans des zones difficiles d'accès et reculées, y compris les enfants déplacés, des modalités d'apprentissage alternatives seront soutenues, notamment l'apprentissage non formel, à distance et à domicile si nécessaire.

36. Pour améliorer la qualité de l'éducation, y compris la performance du corps enseignant et les résultats d'apprentissage, l'UNICEF fournira des mesures incitatives et des allocations pour retenir les enseignants et le personnel scolaire qui se trouvent dans des zones où les salaires réguliers n'ont pas été versés depuis de nombreuses années, et continuera avec les partenaires de développement à plaider pour le rétablissement complet des salaires des enseignants dans tout le pays. Un soutien sera apporté au développement professionnel des enseignants et du personnel éducatif, notamment par la formation en cours d'emploi.

37. L'UNICEF renforcera les capacités institutionnelles de production de données afin d'étayer la planification, la budgétisation, le suivi et la coordination fondés sur des données probantes, dans le but de garantir que l'enseignement est inclusif, plus sûr, résilient face aux crises et prend davantage en considération les questions de genre. L'UNICEF continuera à codiriger le groupe thématique sur l'éducation et le groupe de travail technique de l'éducation en situation d'urgence.

Protection de l'enfance

38. Dans le cadre de la contribution aux réalisations 2 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, cette composante vise à prévenir les violations des droits des enfants et à lutter contre elles, ainsi qu'à protéger les enfants contre la violence, les abus et les pratiques nuisibles. L'UNICEF continuera d'investir dans le renforcement de la disponibilité des travailleurs de première ligne, l'accélération de l'intégration de la protection de l'enfance dans d'autres secteurs et l'implication des structures communautaires pour prévenir les violations et y répondre, tout en assurant la fourniture de services d'urgence en temps opportun.

39. L'UNICEF soutiendra la conception et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la protection des enfants. L'UNICEF continuera à soutenir l'orientation et la fourniture de services essentiels aux enfants les plus vulnérables par le système de gestion des cas. Ces services comprennent l'assistance aux victimes, le conseil individuel, la recherche et la réunification des familles, l'aide juridique, l'hébergement temporaire, l'éducation, les services de santé et l'enregistrement des naissances. Les systèmes de protection sociale et de justice, les écoles et les établissements de santé seront des plateformes essentielles pour prévenir les cas d'abus, de violence fondée sur le genre et de pratiques néfastes, notamment le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines, et pour y réagir. L'UNICEF facilitera le soutien psychosocial communautaire pour les enfants, les adolescents et leurs soignants. Les stratégies de changement social et comportemental – y compris l'éducation aux risques liés aux engins explosifs – favoriseront un environnement familial et communautaire sûr et protecteur.

40. Dans le cadre du programme « Les enfants et les conflits armés », en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF soutiendra la mise en œuvre des plans d'action correspondants et continuera à surveiller les six violations graves au sein de l'équipe spéciale de pays chargée de la surveillance et de l'information, à plaider pour la fin des violations et la libération des enfants des forces et groupes armés, et à soutenir leur réintégration en toute sécurité. Dans le cadre du Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à mettre fin aux mariages d'enfants,

l'UNICEF continuera à plaider en faveur de la mobilisation nationale et communautaire et à la soutenir pour mettre fin au mariage d'enfants.

Eau, assainissement et hygiène

41. Dans le cadre de la contribution aux réalisations 1 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, l'UNICEF poursuivra une approche à deux volets pour augmenter la couverture WASH en répondant aux besoins d'urgence tout en favorisant des liens plus forts avec la programmation du développement. Cette composante passera de la préservation du système à son renforcement, en ne limitant pas les interventions à la réhabilitation, mais en élargissant leur portée pour inclure la mise à niveau et l'expansion du système afin de servir davantage de personnes.

42. Cette composante du programme continuera à mettre l'accent sur la garantie d'un accès continu à l'eau potable par la réhabilitation et le renforcement des systèmes d'approvisionnement en eau résilients face aux changements climatiques dans les zones rurales et urbaines, en soutenant l'exploitation et la maintenance régulières, les options d'énergie alternative et les interventions d'urgence sur les sites abritant les personnes déplacées et les communautés d'accueil après un déplacement de population. L'UNICEF soutiendra la réhabilitation et le fonctionnement durable des usines de traitement d'eau potable endommagées et assurera la disponibilité de latrines d'urgence adaptées aux femmes et aux personnes en situation de handicap. Tirant les enseignements de l'expérience récente de la riposte au choléra, l'UNICEF renforcera ses interventions visant l'amélioration de l'assainissement. La promotion de l'hygiène se poursuivra dans les zones à haut risque en utilisant des approches de communication appropriées, complétées par la distribution de trousseaux d'hygiène.

43. L'UNICEF soutiendra également la réhabilitation et l'installation de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurera un environnement hygiénique dans les écoles et les établissements de santé.

44. Dans le cadre du renforcement de la résilience, le renforcement des capacités institutionnelles nationales et infranationales sera soutenu, en se concentrant sur l'amélioration de la gestion, de l'exploitation et de la maintenance des systèmes autour de la protection des eaux souterraines et des ressources en eau de surface, l'adaptation à la détérioration de la qualité de l'eau et l'utilisation de technologies d'approvisionnement en eau et d'assainissement résistantes face aux catastrophes.

45. L'UNICEF continuera à soutenir la coordination, la préparation et la réponse humanitaire WASH aux niveaux national et décentralisé. Il s'agira de répondre aux besoins d'urgence, notamment en matière d'eau potable et d'assainissement adéquat, ainsi que de fournir des produits essentiels aux plus vulnérables, en particulier aux personnes déplacées, aux communautés d'accueil et aux autres personnes touchées par un conflit ou par des niveaux élevés d'épidémie et de malnutrition.

Politique sociale

46. Dans le cadre de la contribution aux réalisations 3 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, cette composante vise à garantir que les enfants yéménites, à un moment où les besoins humanitaires augmentent et où la pauvreté multidimensionnelle risque de s'aggraver, peuvent accéder à une protection sociale intégrée à grande échelle, adaptée aux chocs et durable. Une attention particulière sera accordée aux plus vulnérables, notamment les enfants en situation de handicap et les enfants socialement exclus.

47. L'UNICEF, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail et le Programme des Nations Unies pour le développement, soutiendra la mise en place d'un cadre fondé sur des scénarios pour un système national de protection sociale,

y compris le renforcement des structures de coordination, des systèmes d'information, de la gestion des paiements et des mécanismes de réclamation.

48. Dans le cadre de la réponse à l'incidence socioéconomique des crises multiples auxquelles sont confrontées les familles vulnérables, l'UNICEF continuera à soutenir les efforts visant à fournir et à renforcer les capacités nationales de gestion du programme de transfert en espèces inconditionnel soutenu par la Banque mondiale, y compris l'élargissement de l'initiative Cash Plus pour renforcer les liens entre les bénéficiaires de transfert en espèces inconditionnel et les services essentiels.

49. L'UNICEF continuera à renforcer la qualité et la couverture des programmes de protection sociale supplémentaires qui ciblent les enfants les plus vulnérables, y compris les enfants en situation de handicap, en combinant des prestations d'assistance sociale pour répondre à de multiples besoins immédiats et relier les familles aux services sociaux de base.

50. Malgré les contraintes liées à la collecte de données fiables, l'UNICEF s'appuiera sur les initiatives de suivi existantes avec ses partenaires pour actualiser en permanence les données sur le contexte socioéconomique et la situation des enfants et renforcera la capacité des autorités à analyser et à utiliser les informations pour améliorer la couverture et la qualité des services pour les enfants les plus vulnérables.

Coordination des urgences et intervention rapide

51. Pour répondre aux besoins des enfants et des familles soudainement déplacés, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF continuera d'assurer les activités du mécanisme d'intervention rapide, en fournissant une assistance vitale essentielle, notamment l'eau et l'assainissement d'urgence, la nourriture et la nutrition, les services de santé et les soins psychosociaux.

52. L'UNICEF répondra principalement aux besoins humanitaires à travers son plan de réponse humanitaire, tandis que le programme de pays se concentrera sur le renforcement des systèmes nationaux d'exécution et de coordination afin de maintenir les résultats efficaces générés par son intervention humanitaire.

53. Une collaboration plus étroite sera encouragée avec les autorités pour fournir, soutenir et coordonner l'intervention humanitaire. En collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les agences codirigeant les groupes thématiques, les agences humanitaires et les organisations de la société civile, l'utilisation d'une planification centrée sur l'enfant et tenant compte des risques sera privilégiée.

Efficacité du programme

54. Cette composante du programme soutiendra la planification du programme, le suivi, l'évaluation, la communication externe, la programmation en matière de genre et les stratégies de changement social et comportemental, ainsi que l'appui opérationnel à l'exécution du programme, y compris la gestion des bureaux extérieurs. Pour s'assurer de la gestion efficace des ressources, l'UNICEF utilisera des approches de gestion des risques et une surveillance des partenariats, des fournitures, des fonds et de la gestion des contributions.

Tableau récapitulatif du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante du programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources^a</i>	<i>Total</i>
Santé	1 600	129 800	131 400
Nutrition	1 600	118 700	120 300
Éducation	1 700	51 500	53 200
Protection de l'enfance	1 750	21 500	23 250
Eau, assainissement et hygiène	1 750	68 000	69 750
Politique sociale	1 300	383 500	384 800
Coordination des urgences et intervention rapide	100	1 000	1 100
Efficacité du programme	8 300	20 000	28 300
Total	18 100	794 000	812 100

^a Il est prévu de lever un montant supplémentaire de 600 millions de dollars (soit 300 millions de dollars par an) au titre des autres ressources affectées aux opérations d'urgence.

Administration du programme et gestion des risques

55. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme au niveau national. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

56. Le programme de pays sera coordonné, mis en œuvre et suivi dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Au nombre des risques potentiels pour le programme, il convient de citer la recrudescence de l'insécurité et des conflits, qui rendra encore plus difficile l'accès aux populations dans le besoin ; les capacités des partenaires d'exécution ; la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles, en particulier à la sécheresse et aux épidémies ; le détournement de ressources et de fonds ; les réticences de certains responsables religieux en ce qui concerne la protection des enfants et des femmes ; l'insuffisance des fonds mobilisés. L'UNICEF atténuera ces risques par l'application systématique d'une programmation et d'une gestion tenant compte des risques, le suivi des programmes sur le terrain par des tiers, une implication accrue des principaux chefs traditionnels et l'élargissement des partenariats avec des donateurs et des sources de financement non traditionnels. Les risques liés à la sécurité environnementale et sociale, à la protection de l'enfance et à l'environnement et les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles seront atténués grâce à un plan annuel de prévention et d'intervention à l'intention du personnel et des partenaires.

57. L'hypothèse générale du programme de pays est que les besoins humanitaires resteront élevés dans tous les secteurs, et que pour soutenir les systèmes nationaux et empêcher leur effondrement, des efforts et des stratégies de développement à long

terme sont nécessaires. On suppose également que des ressources suffisantes seront mobilisées pour financer la mise en œuvre du programme de pays.

Suivi et évaluation

58. Le suivi du programme et l'établissement de rapports s'appuient sur le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources et le plan d'évaluation chiffré. Ils seront passés en revue avec les partenaires lors des examens semestriels et annuels, à la suite desquels des ajustements pourront être effectués. Un suivi en temps réel sera entrepris pour informer des changements opportuns dans la mise en œuvre, et le contrôle qualité des systèmes d'information humanitaire sera renforcé. L'UNICEF travaillera avec d'autres organismes des Nations Unies pour suivre les progrès dans l'exécution du Plan-cadre de coopération, renforcer les systèmes de surveillance systématique et réaliser des enquêtes clés, notamment l'enquête en grappes à indicateurs multiples. Les réactions directes des populations cibles seront recueillies au moyen de réunions de groupe et de la prise en compte systématique dans l'ensemble du programme de la responsabilité envers les populations touchées.

59. Les évaluations clés, telles que décrites dans le plan d'évaluation chiffré en annexe, analyseront l'efficacité et la durabilité des interventions menées dans le cadre du programme et des interventions d'urgence et seront utilisées pour permettre une prise de décision fondée sur des données d'observation.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Yémen et l'UNICEF, 2023-2024

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 à 40
<p>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :</p> <p>Réalisation 1 : D'ici 2024, les populations du Yémen, en particulier les femmes, les adolescents et les filles ainsi que les membres des communautés les plus vulnérables et marginalisées, bénéficient d'un meilleur accès, inclusif et sur un pied d'égalité, à une alimentation nutritive, à des moyens de subsistance durables et résilients et à la stabilité environnementale.</p> <p>Réalisation 2 : D'ici 2024, les populations du Yémen, en particulier les femmes, les adolescents et les filles ainsi que les membres des communautés les plus vulnérables et marginalisées, bénéficient d'une bonne gouvernance fondée sur les droits, qui offre des services publics améliorés, efficaces, axés sur l'être humain, équitables et inclusifs, tenant compte des questions de genre et d'âge, et l'état de droit.</p> <p>Réalisation 3 : D'ici 2024, les populations du Yémen, en particulier les femmes, les adolescents, les filles et les personnes susceptibles d'être laissées pour compte, acquièrent les capacités pour mieux résister aux chocs économiques en améliorant la sécurité de leurs revenus et leur accès à un travail décent.</p> <p>Réalisation 4 : D'ici 2024, les populations du Yémen, en particulier les femmes, les adolescents, les filles et les personnes susceptibles d'être laissées pour compte, bénéficient d'une protection sociale et de services sociaux renforcés, axés sur l'être humain, fondés sur des données probantes et les besoins, équitables, inclusifs et tenant compte des questions de genre et d'âge.</p>
Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : groupes d'objectifs 1 à 5

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
4	Santé Davantage de nouveau-nés, de nourrissons, d'enfants, y compris les adolescents, et de femmes bénéficient d'un meilleur accès à des services et pratiques de	a) Taux de mortalité néonatale et b) infanto-juvénile a) NR : 28 ; NC : 27 b) NR : 59 ; NC : 55 Pourcentage de nourrissons survivants qui ont reçu la	Enquête en grappes à indicateurs multiples Enquête en grappes à	Renforcement de la capacité des systèmes de santé nationaux et infranationaux à prévenir les urgences de santé publique, y compris les épidémies de maladies	Autorités sanitaires Organismes des Nations Unies Organisations non gouvernementales	1 600	129 800	131 400

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	santé de qualité et équitables, et d'une meilleure utilisation desdits services et pratiques, y compris dans les situations de crise humanitaire.	première dose du vaccin contre la rougeole NR : 83 % NC : 90 %	indicateurs multiples	transmissibles, à se préparer et à y répondre. Davantage d'enfants de moins d'un an et de femmes en âge de procréer reçoivent tous les vaccins recommandés. Les systèmes de santé du Yémen sont mieux à même de fournir des services de santé de qualité au niveau des établissements et des communautés aux mères, aux nouveau-nés et aux enfants vulnérables, y compris les adolescents.	Organisations de la société civile			
		Pourcentage de naissances vivantes assistées par du personnel de santé qualifié (au domicile et dans des établissements de santé) NR : 39 % NC : 42 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples					
1 et 4	Nutrition Davantage d'enfants, d'adolescentes et de femmes du Yémen, notamment les plus vulnérables, bénéficient de services de nutrition de qualité, multisectoriels et à fort impact, et adoptent des pratiques nutritionnelles améliorées, y compris dans les situations de crise humanitaire.	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'émaciation NR : 9,9 % (filles 8 % ; garçons : 10 %) NC : 9 % (filles et garçons)	Enquête spécifique, mesurable, réalisable, pertinente et assortie de délais (SMART)	Les capacités des services nationaux et infranationaux à prévenir l'émaciation et à traiter les enfants souffrant de malnutrition aiguë sont renforcées, y compris dans les situations d'urgence. Le Yémen présente un environnement renforcé pour la coordination multisectorielle, le suivi et la réalisation d'interventions nutritionnelles à fort impact et l'adoption de pratiques appropriées.	Autorités sanitaires Organismes des Nations Unies Organisations non gouvernementales Organisations de la société civile	1 600	118 700	120 300
		Pourcentage d'enfants qui bénéficient d'un régime alimentaire minimum acceptable NR : 11,5 % (filles 11,5 % ; garçons : 11,5 %) NC : 12 % (filles et garçons)	Enquête SMART					
		Prévalence de l'anémie chez les femmes non enceintes, non allaitantes en âge de procréer NR : 71 % NC : 65 %	Enquête SMART					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
4	Éducation Davantage d'enfants, y compris les adolescents, en particulier les filles, ont accès à des possibilités d'éducation de qualité équitables et inclusives et apprennent et acquièrent des compétences pour l'avenir, y compris dans les situations de crise humanitaire.	Taux de déscolarisation des filles et des garçons en âge de fréquenter l'école primaire ou le premier cycle du secondaire NR : 50 % (filles 47 % ; garçons : 53 %) ; NC : 35 % (filles et garçons)	Annuaire statistique national du Ministère de l'éducation	Les capacités du système éducatif sont renforcées pour dispenser une éducation de base inclusive et de qualité, notamment pour les enfants et les adolescents les plus vulnérables, en particulier les filles. Davantage d'enfants et d'adolescents, en particulier les filles, bénéficient de possibilités d'apprentissage de base de qualité, formelles, non formelles ou alternatives, grâce au soutien de l'UNICEF. L'enseignement et l'apprentissage gagnent en qualité pour les enfants et les adolescents.	Autorités chargées de l'éducation Organismes des Nations Unies Organisations non gouvernementales Organisations de la société civile	1 700	51 500	53 200
		Taux d'achèvement de l'éducation de base (9 ans) NR : 55 % (filles 47 % ; garçons : 62 %) ; NC : 65 % (filles et garçons)	Annuaire statistique national du Ministère de l'éducation					
		Indice de parité des genres NR : 0,85 NC : 0,9	Annuaire statistique national du Ministère de l'éducation					
2 et 4	Protection de l'enfance Les enfants, y compris les adolescents, et les femmes sont plus en sécurité et mieux protégés contre la violence, les abus, l'exploitation et les pratiques néfastes, y compris dans les situations de crise humanitaire.	Nombre d'enfants victimes de violence, d'exploitation, d'abus et de négligence ayant eu accès à des services sanitaires, sociaux ou judiciaires ou d'application de la loi, chaque année NR : 20 000 NC : 30 000	Base de données de gestion des cas	Les systèmes de protection de l'enfance ont renforcé leurs capacités à améliorer l'accès des enfants à la justice, la gestion des dossiers et l'enregistrement des naissances. Davantage d'enfants, y compris les adolescents, et de femmes à risque bénéficient de services de prévention et de protection de meilleure	Autorités chargées de la protection de l'enfance Organismes des Nations Unies Organisations non gouvernementales Organisations de la société civile	1 750	21 500	23 250
		Pourcentage d'incidents graves relatifs aux droits de l'enfant vérifiés et documentés parmi tous les incidents signalés NR : 92 % NC : 95 %	Base de données de suivi et des mécanismes de communication de l'information					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				<p>qualité grâce au soutien de l'UNICEF.</p> <p>Les parents, les personnes s'occupant d'enfants, les enfants, les adolescents et la communauté à laquelle ils appartiennent sont mieux préparés à réduire les risques et à prévenir et à prendre en charge la violence, la maltraitance, l'exploitation et à combattre les normes sociales néfastes.</p>				
1 et 4	<p>Eau, assainissement et hygiène</p> <p>Davantage d'enfants, y compris les adolescents, et de femmes, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'un meilleur accès à une utilisation équitable de l'eau potable, de l'assainissement et des pratiques d'hygiène, y compris dans les situations humanitaires, et vivent dans un climat et un environnement sûrs et durables.</p>	<p>Pourcentage de la population ayant recours à des services au moins élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson gérés^a</p> <p>NR : 60,75 % NC : 62,55 %</p>	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène	<p>Les capacités des parties prenantes du secteur sont renforcées pour fournir efficacement des services d'eau, assainissement et hygiène (WASH) dans un environnement durable.</p> <p>Davantage d'enfants, y compris des adolescents et leurs familles, bénéficient de services d'approvisionnement en eau potable et de pratiques améliorées grâce au soutien de l'UNICEF.</p> <p>Davantage d'enfants, d'adolescents et leurs familles bénéficient de services d'assainissement sûrs et de pratiques améliorées grâce au soutien de l'UNICEF.</p>	<p>Autorités du secteur WASH</p> <p>Organismes des Nations Unies</p> <p>Organisations non gouvernementales</p> <p>Secteur privé</p> <p>Organisations de la société civile</p>	1 750	68 000	69 750
		<p>Pourcentage de la population ayant recours à des services au moins élémentaires d'assainissement^a</p> <p>NR : 54 % NC : 56 %</p>	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène					
		<p>Pourcentage de la population disposant d'une installation pour le lavage des mains à l'eau et au savon</p> <p>NR : 49,5 % NC : 51,5 %</p>	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
3 et 4	Politique sociale Davantage d'enfants au Yémen et leurs familles qui vivent dans la pauvreté monétaire et multidimensionnelle ont accès à une protection sociale et à des services sociaux adéquats, y compris dans les situations de crise humanitaire.	Nombre d'enfants couverts par les systèmes de protection sociale NR : 7,8 millions NC : 8 millions	Base de données sur la protection sociale	Les autorités et leurs partenaires font preuve de capacités renforcées pour produire, analyser et utiliser les données afin de réduire la pauvreté multidimensionnelle des enfants. Les autorités nationales et infranationales font preuve de capacités accrues pour fournir une protection sociale intégrée, tenant compte des questions de genre et répondant mieux aux chocs.	Autorités chargées de la protection de l'enfance Organismes des Nations Unies	1 300	383 500	384 800
		Nombre d'individus touchés par des interventions humanitaires Cash Plus chaque année NR : 2,1 millions NC : 2,1 millions	Rapports des acteurs humanitaires					
	Coordination des urgences et intervention rapide	Pourcentage de personnes déplacées et affectées les plus vulnérables recevant des kits du mécanisme d'intervention rapide dans les 72 heures suivant le déclenchement. NR : 70 % NC : 100 %	Rapports du sous-groupe sur le mécanisme d'intervention rapide	L'UNICEF fournit efficacement des interventions d'urgence rapides et essentielles aux enfants et aux familles dans les situations de crise humanitaire. L'UNICEF assume pleinement ses responsabilités en matière de coordination par groupe sectoriel.	Autorités en charge des interventions d'urgence Organismes des Nations Unies Organisations non gouvernementales Organisations de la société civile	100	1 000	1 100

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	Efficacité du programme	Pourcentage de résultats du programme de pays en voie de réalisation ou réalisés : a) les réalisations et b) les produits NR : a) 80 %, b) 90 % NC : 100 % chacun	InSight	Planification, suivi et recherche Communication et partenariats Changement des normes sociales et des comportements Approches intersectorielles		8 300	20 000	28 300
Montant total des ressources						18 100	794 000	812 100